



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2021-10-06

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'octobre tenue ce **mercredi 6^e jour du mois d'octobre 2021 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} septembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de septembre 2021 (décision)
 - 5.1.3 Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2021 de la MRC de Papineau (décision)
 - 5.1.4 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 pour les élus (décision)
 - 5.1.5 Budget 2022 de la MRC – Processus d'élaboration des prévisions budgétaires – Orientations préliminaires (information)
 - 5.1.6 Lancement d'un appel d'offres lié à l'élaboration de la planification stratégique de la MRC de Papineau (recommandation)
 - 5.1.7 Vœux de Noël – Autorisation de dépenses (décision)

- 5.1.8 Soirée reconnaissance des élus et des employés prévue le 15 décembre 2021 – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Demande de soutien pour le Gala excellence sportive Outaouais - Autorisation (décision)
- 5.1.10 Abonnement à une nouvelle licence Civil3D pour le Service d'ingénierie – Ratification (décision)
- 5.1.11 Abonnement à la signature électronique par Notarius pour le Service d'ingénierie – Autorisation (décision)
- 5.1.12 Renouvellement de la couverture de service VmWare – Autorisation (décision)
- 5.1.13 Renouvellement de la garantie prolongée pour le serveur Lenovo Systemx 3650m5 – Autorisation (décision)
- 5.1.14 Repas de Noël des employés – Autorisation budgétaire (décision)
- 5.1.15 Offre de services professionnels liée à la mise à niveau du système d'organisation des archives de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 5.1.16 Achat d'une publicité – 60^e anniversaire de In Médias – Autorisation (décision)
- 5.1.17 Achat d'un logiciel CRM (Customer relationship management) – Autorisation (décision)
- 5.1.18 Renouvellement du contrat de services avec la firme Maskatel – Autorisation (décision)
- 5.1.19 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)
- 5.1.20 Participation à La Grande marche pour la protection des forêts prévue à Québec – Location d'un autobus – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Fermeture du bureau pour la période des fêtes conformément à la convention collective (décision)
- 5.2.2 Contrat de services pour l'entretien du bâtiment de la MRC – Offre d'un journalier - Autorisation (décision)
- 5.2.3 Inscription au rendez-vous d'automne 2021 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscription à l'attestation en leadership communicationnel et habiletés politiques offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – Ratification (décision)
- 5.2.5 Inscription de l'agente de développement rural tourisme au Congrès Événements Attractions Québec prévu les 9 et 10 novembre 2021 – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Dépôt de la lettre acheminée par l'agente de développement rural le 16 août 2021 – Demande d'ajustement de l'horaire de travail (décision)
- 5.2.7 Addenda au contrat de travail du coordonnateur régional à la sécurité publique – Autorisation de signature (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Aménagement des salles de réunion de la MRC de Papineau en salle multimédia (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.3.2 Acquisition d'un écran d'ordinateur et d'un portable pour le commissaire en développement économique – Ratification (décision)
- 5.3.3 Achat de deux moniteurs d'ordinateur pour le technicien en prévention incendie – Ratification (décision)
- 5.3.4 Dépôt du rapport d'immobilisation préparé par l'entreprise Inspection immobilière SL (information)
- 5.3.5 Location d'un photocopieur multifonctionnel à haute performance - Secteur de l'aménagement et du développement du territoire – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Pandémie COVID-19 – État de situation et suivi (information)
- 6.1.2 Octroi d'un contrat de services professionnels – Élaboration d'une politique de communications – Recommandation de la direction (décision)
- 6.1.3 Demande de prix – Préparation d'outils de communication dédiés aux membres du nouveau Conseil des maires (décision)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Enquête sur l'habitation et le logement de la MRC de Papineau (recommandation)
- 6.2.2 Fonds de développement jeunesse – Appel de projets du 27 septembre 2021 (recommandation)
- 6.2.3 Fonds d'urgence COVID-19 – Alliance alimentaire Papineau - Demande d'aide financière (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Chambre de commerce de Gatineau et Observatoire du développement de l'Outaouais – Demande d'aide financière – Étude sur les impacts de la pandémie Covid-19 (décision)
- 6.3.2 Participation financière au calendrier de Montebello – Autorisation (décision)
- 6.3.3 Achat d'une publicité dans le magazine L'Actualité – Entente avec Tourisme Outaouais (décision)
- 6.3.4 Promotion du site web de la MRC de Papineau et de Petite Nation Outaouais (décision)
- 6.3.5 Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021 – Festival de musique traditionnelle Papineau – Ratification (décision)
- 6.3.6 Entente publicitaire avec le Club quad Petite-Nation – Ratification (décision)
- 6.3.7 Octroi d'un contrat pour la mise à jour et l'impression d'une carte promotionnelle hivernale – Autorisation (décision)
- 6.3.8 Aide financière au démarrage de la plateforme agroforestière en Petite Nation (CREDETAO) (recommandation)
- 6.3.9 Aide financière au programme ALUS-Outaouais – Demande de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Processus d'élaboration de la stratégie en développement durable – Plan de travail (discussions)

6.4.2 Renouvellement de l'entente de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période de 2021 à 2024 (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Projet « Guide du citoyen » - Initiative de la Sûreté du Québec – Recommandation de la Commission de sécurité publique (décision)

6.5.2 Service de formation des pompiers – Formation « Officier non urbain » - Entente proposée par la MRC des Laurentides (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

7.1 Suivi du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH) – Non-conformité du règlement numéro 179-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement omnibus) (information)

8. Diverses demandes d'appui

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres d'octobre à décembre 2021 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 octobre 2021 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-10-281

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-10-282

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2021**

CA-2021-10-283

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} septembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2021, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} septembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2021 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2021-10-284

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 30 septembre 2021	630.83 \$
---------------	--	-----------

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE
2021**

CA-2021-10-285

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de septembre 2021 soit les numéros 23675 à 23701 totalisant un montant de 108 794.15 \$, les prélèvements numéros 1800 à 1889 totalisant un montant de 267 197.37 \$, ainsi que les salaires pour le mois de septembre 2021, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 4 septembre 2021	19 283.54 \$
Salaires au 11 septembre 2021	18 903.89 \$
Salaires au 18 septembre 2021	18 774.36 \$
Salaires au 25 septembre 2021	19 922.01 \$
Salaires des élus – août 2021	18 020.34 \$
Total des salaires	94 904.14 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	108 794.15 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	267 197.37 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	375 991.52 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021 DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2021-10-286

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021 soumise au Comité administratif par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.4 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2021 POUR LES ÉLUS

CA-2021-10-287

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution numéro 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021, soit ratifié;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.5 BUDGET 2022 DE LA MRC – PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire trésorière et directrice générale, informe les membres sur quelques éléments à considérer dans le cadre du processus d'élaboration des prévisions budgétaires 2022. De plus, la direction générale dépose un état sur la situation budgétaire au 1^{er} septembre 2021 ainsi qu'une estimation financière au 31 décembre 2021.

5.1.6 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES LIÉ À L'ÉLABORATION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU

Ce sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévu le 20 octobre 2021.

5.1.7 VŒUX DE NOËL – AUTORISATION DE DÉPENSES

CA-2021-10-288

ATTENDU que la MRC de Papineau a traditionnellement offert ses vœux de Noël et de la nouvelle année par l'entremise de la publication de ses vœux dans les journaux locaux ;

ATTENDU que cette tradition engendre des frais et que ces derniers doivent être autorisés à cet effet, lesquels sont prévus au budget d'exploitation 2021 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif donnent pleine liberté au Préfet quant à l'offre des vœux de Noël et de bonne année de la MRC par le biais de publication dans les journaux locaux et qu'un budget de mille dollars (1 000 \$) soit autorisé à cet effet;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-341;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.8 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS PRÉVUE LE 15 DÉCEMBRE 2021 – AUTORISATION

CA-2021-10-289

ATTENDU qu'il est maintenant une tradition d'offrir une soirée reconnaissance des membres du Conseil et des employés de la MRC, une fois l'an, près de la période des Fêtes;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget d'exploitation 2021 de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-182, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2019, relative à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC;

ATTENDU qu'en fonction de cette politique, la MRC soulignera lors de la soirée reconnaissance les années de services de huit (8) employés de la MRC ainsi que la retraite du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QU' :

Une somme maximale de 1 600 \$ soit et est allouée à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC pour l'organisation d'une soirée reconnaissance adressée aux membres du Conseil des maires ainsi qu'aux employés. Cette soirée se tiendra juste avant la séance ordinaire du Conseil des maires prévue le 15 décembre 2021;

QU' :

Une somme de 1 600 \$ soit et est allouée à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC pour la remise des cadeaux offerts aux employés soulignant leurs années de services au sein de la MRC ainsi que la retraite du directeur général adjoint conformément à la Politique de reconnaissance des employés de la MRC.

Adoptée.

**5.1.9 DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE GALA EXCELLENCE SPORTIVE
OUTAOUAIS - AUTORISATION**

CA-2021-10-290

ATTENDU que la tenue de la cinquième édition du Gala Excellence sportive Outaouais est prévue virtuellement à la fin de l'automne 2021 ;

ATTENDU que l'édition spéciale du Gala Excellence sportive Outaouais a la mission de reconnaître les athlètes de niveau national et international qui ont eu la chance de participer à des compétitions dans la dernière année;

ATTENDU que le Gala prévoit également reconnaître la distinction d'une vingtaine d'athlètes dans la catégorie détermination, des entraîneurs, des équipes, des organismes sportifs, ainsi que l'engagement des bénévoles de la région ;

ATTENDU que l'organisme Excellence Sportive Outaouais a approché la MRC de Papineau pour devenir un partenaire OR du Gala au coût de 1 000 \$;

ATTENDU que cette contribution servira, entre autres, à remettre des bourses à un ou une entraîneur(e), une équipe et un organisme de la MRC ;

ATTENDU qu'un bénévole de la MRC de Papineau sera aussi reconnu par Loisirs Sport Outaouais ;

ATTENDU que seulement neuf partenaires OR sont recherchés ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que de la visibilité sera offerte à la MRC de Papineau telle que spécifiée dans la lettre jointe à la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution financière à titre de partenaire OR du Gala Excellence sportive de l'Outaouais, représentant un montant de 1 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite contribution soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) au poste budgétaire numéro 02-62009-820;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**5.1.10 ABONNEMENT À UNE NOUVELLE LICENCE CIVIL3D POUR LE
SERVICE D'INGÉNIERIE – RATIFICATION**

CA-2021-10-291

ATTENDU que le Service d'ingénierie possède une licence CIVIL 3D dédiée au technicien en génie civil, laquelle est valide jusqu'au 26 janvier 2022 ;

ATTENDU que l'ingénieure civile de la MRC a aussi besoin d'une licence CIVIL 3D pour effectuer, entre autres choses, les plans et les devis ainsi que les calculs de quantités de matériaux ;

ATTENDU la proposition de SolidCAD pour l'acquisition d'une nouvelle licence valide du 27 septembre 2021 au 26 janvier 2022 au montant de 1 015 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU qu'en raison de la nécessité de l'outil pour l'ingénieure civile dans le cadre de la réalisation des travaux en cours, la direction générale a autorisé l'acquisition de ladite licence;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil administratif ratifie l'achat de la licence de CIVIL 3D chez SolidCAD, valide du 27 septembre 2021 au 26 janvier 2022, pour l'ingénieure civile de la MRC, au coût de 1 015 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-39500-414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.11 ABONNEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE PAR NOTARIUS
POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE – AUTORISATION**

CA-2021-10-292

ATTENDU que la signature numérique proposée par Notarius est le seul moyen certifié par l'Ordre des ingénieurs du Québec pour protéger l'intégrité d'un document électronique et confirmer l'identité de l'auteur;

ATTENDU que l'ingénieure civile de la MRC a aussi besoin d'une signature numérique afin de faciliter et d'accélérer le dépôt des plans et devis aux municipalités;

ATTENDU que le coût d'un abonnement annuel de Notarius pour une signature numérique est de 185 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil administratif autorise l'abonnement d'un an à la signature numérique de Notarius pour l'ingénieure civile de la MRC de Papineau, au coût de 185 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-39500-414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.12 RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE DE SERVICE VMWARE –
AUTORISATION**

CA-2021-10-293

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de deux programmes de gestion des serveurs virtuels VmWare ;

ATTENDU que la licence de ces serveurs vient à échéance le 28 octobre 2021 et qu'il est important de procéder au renouvellement de cette dernière afin de préserver la sécurité des serveurs et du réseau complet de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la soumission transmise par l'entreprise Groupe DL informatique pour le renouvellement de la licence d'une durée de trois (3) ans au coût de 251.10 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de l'entreprise Groupe DL informatique pour le renouvellement de la licence VmWare, représentant un montant de 251.10 \$, excluant les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 à 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.13 RENOUELEMENT DE LA GARANTIE PROLONGÉE POUR LE
SERVEUR LENOVO SYSTEMX 3650M5 – AUTORISATION**

CA-2021-10-294

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de deux serveurs virtuels de gestion pour ses données;

ATTENDU que la licence de l'un de ces serveurs est venue à échéance au mois de juillet 2021 et qu'il est important d'avoir une garantie prolongée afin de préserver la sécurité du serveur et du réseau complet de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que l'entreprise Lenovo offre la possibilité de prolonger la garantie d'une durée d'un an, au coût de 704.73 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de la garantie prolongée d'une durée d'un an de l'entreprise Lenovo pour une somme de 704.73 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.14 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2021-10-295

ATTENDU la Politique de reconnaissance des employés de la MRC, adoptée le 16 octobre 2019, laquelle prévoit la tenue d'un repas de Noël des employés;

ATTENDU que la dépense associée à la tenue de cette activité, représentant un montant 40 \$ par employé participant, est prévue au budget d'exploitation 2021 de la MRC;

ATTENDU que les frais de restauration ont augmenté au cours de la dernière années en raison, notamment de la pandémie COVID-19 et des problématiques d'approvisionnement vécue récemment;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QU' :

Un montant maximal de 50 \$ par personne soit et est alloué à titre de contribution de la MRC de Papineau au repas annuel des employés, à l'occasion des fêtes;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 493;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.15 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS LIÉE À LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ORGANISATION DES ARCHIVES DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée prévue le 20 octobre 2021.

5.1.16 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – 60^E ANNIVERSAIRE DE IN MÉDIAS – AUTORISATION

CA-2021-10-296

ATTENDU que l'entreprise In Médias publiera un cahier souvenir « 60 ans d'histoire dans la Basse-Lièvre » en collaboration avec la Société d'histoire de Buckingham et un cahier souvenir « 60 ans d'histoire dans la Petite Nation » en collaboration avec la Société historique Louis-Joseph Papineau le 27 octobre prochain ;

ATTENDU que l'entreprise In Médias propose à la MRC de Papineau d'acheter une page dans ses journaux pour présenter l'histoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que ces journaux ont toujours couvert adéquatement les activités de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que ces journaux sont des outils importants pour le développement économique du territoire et la diffusion d'information sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la proposition de l'entreprise In Média représente une somme de 900 \$, excluant les taxes, pour la publication d'une page dans chaque journal;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'achat d'une page dans le cahier souvenir « 60 an d'histoire dans la Basse-Lièvre » et le cahier souvenir « 60 ans d'histoire dans la Petite Nation » au coût de 900 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993 ;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.17 ACHAT D'UN LOGICIEL CRM (CUSTOMER RELATIONSHIP MANAGEMENT) – AUTORISATION

CA-2021-10-297

ATTENDU que la MRC Papineau a modernisé son site web ainsi que le site touristique Petite Nation au sein desquels se trouve un répertoire des entreprises du territoire et que ledit répertoire sera autogéré par la base de données (CRM) qui sera implantée;

ATTENDU que l'utilisation d'un CRM est une nécessité pour la bonne communication interne de l'équipe et que cet outil aidera, notamment à récolter des informations sur les entreprises du territoire;

ATTENDU que les deux conseillères aux entreprises utiliseront également ce logiciel pour assurer les suivis des accompagnements en cours;

ATTENDU qu'après analyse, le comité de sélection a opté pour la plateforme CRM Ma ruche pour ses nombreuses fonctionnalités adaptées aux besoins particuliers des 18 utilisateurs;

ATTENDU que les frais pour l'implantation de ce logiciel au sein de la MRC représentent un montant de 24.95 \$ par mois par utilisateur;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve, en raison des besoins de l'équipe de la MRC Papineau, l'implantation d'un CRM au sein de la MRC, représentant des frais annuels de 5 390 \$ et en autorise l'acquisition;

QUE :

L'achat des licences mensuelles des utilisateurs soit autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-65903-490;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.18 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES AVEC LA FIRME MASKATEL – AUTORISATION

CA-2021-10-298

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 septembre 2018, relative à l'octroi du contrat au Groupe Maskatel LP concernant les services de téléphonie IP régionaux, et ce, conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC et au Régime général concernant l'octroi des contrats municipaux

ATTENDU que ledit contrat est venu à échéance le 1^{er} octobre 2021;



ATTENDU que la direction générale recommande la reconduction dudit contrat pour une période de trois (3) ans tel que décrit à l'article 7 du contrat entre le Groupe Maskatel LP et la MRC de Papineau, incluant les services de pont-conférence ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la reconduction du contrat accordé Au Groupe Maskatel LP pour une durée de trois (3) ans, incluant les services de pont-conférence;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-66000-410;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires du 20 octobre 2021 pour information;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.19 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2021-10-299

ATTENDU la facture numéro 15873, datée du 29 septembre 2021, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 2 902.95 \$, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 2 902.95 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.20 PARTICIPATION À LA GRANDE MARCHÉ POUR LA PROTECTION DES FORÊTS PRÉVUE À QUÉBEC – LOCATION D'UN AUTOBUS – AUTORISATION

Aucun suivi n'est assuré à l'égard du sujet cité en titre.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE**

CA-2021-10-300

ATTENDU que, selon la Politique de gestion des ressources humaines ainsi que la Convention collective, la MRC de Papineau peut autoriser la fermeture du bureau durant la période des Fêtes, laquelle est établie habituellement à un maximum de dix (10) jours;

ATTENDU les congés relatifs à la période des Fêtes prévus à la Convention collective et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire-trésorière et directrice générale à l'égard de la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le bureau de la MRC de Papineau soit fermé du 22 décembre 2021 à 16h jusqu'au 5 janvier 2022 inclusivement, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la Convention collective de la MRC de Papineau;

QUE :

Les journées non couvertes par les jours fériés autorisés durant la période mentionnée ci-dessus soient aux frais de l'employé ou selon une entente à intervenir, au préalable, avec la secrétaire-trésorière et directrice générale. À cet égard, les banques de temps (vacances, temps supplémentaire, journée discrétionnaire) de chaque employé seront utilisées afin de réduire celles-ci avant le 31 décembre 2021;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour prendre les moyens adéquats afin d'informer les partenaires (les municipalités locales) ainsi que les clients de la MRC de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.2 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DE LA
MRC – OFFRE D'UN JOURNALIER - AUTORISATION**

CA-2021-10-301

ATTENDU le besoin d'effectuer divers travaux légers sur la propriété de la MRC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur au cours de l'année 2021;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-08-225, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 août 2020, relative à l'embauche de monsieur Michel Richer à titre de journalier pour l'entretien du bâtiment de la MRC Papineau pour l'année 2020-2021;

ATTENDU que monsieur Richer s'est désisté de l'emploi de journalier;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure un nouveau contrat de services pour l'entretien du bâtiment de la MRC;

ATTENDU que monsieur Serge Touchette a manifesté son intérêt pour effectuer des travaux légers au sein du bâtiment de la MRC;

ATTENDU qu'il est recommandé qu'un contrat de services soit conclu avec monsieur Serge Touchette en fonction d'un taux horaire de 22.00 \$ pour une période maximale de 20 heures en 2021 et 100 heures en 2022 échelonnées sur la fin de la présente année 2021 ainsi que l'année 2022;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la conclusion d'un contrat de services avec monsieur Serge Touchette, à titre de travailleur autonome, en fonction d'un taux horaire de 22 \$, pour une période maximale de 20 heures en 2021 et de 100 heures en 2022, échelonnées sur la fin de la présente année 2021 ainsi que l'année 2022, et ce, selon les conditions identifiées ci-haut au sein de la présente résolution;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, ledit contrat de services à intervenir pour les années 2021-2022;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution en collaboration avec le coordonnateur en sécurité publique, responsable de l'entretien de l'édifice, notamment, en ce qui a trait à l'administration et la coordination dudit contrat.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION AU RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE 2021 DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) – AUTORISATION

CA-2021-10-302

ATTENDU que l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) tiendra son rendez-vous d'automne du 19 au 21 octobre 2021 inclusivement ;

ATTENDU que, pendant ces trois jours, les webinaires porteront sur les sujets suivants:

- Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques adopté par les MRC ;
- L'aménagement durable du territoire : condition incontournable à la conservation des corridors écologiques ;
- Outils pour l'évaluation environnementale stratégique appliquée à la révision des schémas d'aménagement du territoire ;
- Expérimentations de l'évaluation d'impact sur la santé sur des projets d'aménagement au Québec ;
- Initiation à la participation publique ;
- Les dix ans du Plan métropolitain d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal : bilan, leçons et défis à relever.

ATTENDU que les frais d'inscription à ces trois jours de webinaires sont de 95 \$, excluant les taxes applicables, pour les membres de l'AARQ;

ATTENDU que la participation de l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire à ces trois jours de webinaires lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Pierre Duchesne, à participer aux trois jours de webinaires de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui se tiendront du 19 au 21 octobre 2021 inclusivement, au montant de 95 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE :

Les frais d'inscription sont remboursables sur présentation des pièces justificatives, autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-61005-454.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION À L'ATTESTATION EN LEADERSHIP
COMMUNICATIONNEL ET HABILITÉS POLITIQUES OFFERTE PAR
LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU
QUÉBEC (COMAQ) – RATIFICATION**

Ce sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 octobre 2021.

**5.2.5 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
TOURISME AU CONGRÈS ÉVÉNEMENTS ATTRACTIONS QUÉBEC
PRÉVU LES 9 ET 10 NOVEMBRE 2021 – AUTORISATION**

CA-2021-10-303

ATTENDU que le Congrès Événements Attractions Québec aura lieu les 9 et 10 novembre prochains au Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe ;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement touristique de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que le coût d'inscription au Congrès Événements Attractions Québec se chiffre à 275 \$;

ATTENDU que les frais d'hébergement représentent un montant de 165,50 \$ par nuit et que les frais de déplacement se chiffrent à 202,10 \$;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation de l'agente de développement touristique, madame Jessy Laflamme, au Congrès Événements Attractions Québec qui se déroulera les 9 et 10 novembre 2021 à Saint-Hyacinthe;

ET QUE:



Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454.

Adoptée.

5.2.6 DÉPÔT DE LA LETTRE ACHEMINÉE PAR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL LE 16 AOÛT 2021 – DEMANDE D'AJUSTEMENT DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la lettre acheminée par l'agente de développement rural concernant l'ajustement de son horaire de travail. Ces derniers ne donnent pas suite à la demande citée en rubrique et une lettre sera acheminée à l'employée à cet égard.

5.2.7 ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU COORDONNATEUR RÉGIONAL À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Ce sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévu le 20 octobre 2021.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 AMÉNAGEMENT DES SALLES DE RÉUNION DE LA MRC DE PAPINEAU EN SALLE MULTIMÉDIA

CA-2021-10-304

ATTENDU l'annonce effectuée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, le 23 mars 2021 sur le Fonds COVID-19 accordé aux MRC à travers le Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-096, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai dernier, laquelle entérine les modalités établies dans le cadre de l'utilisation de la somme allouée par le MAMH pour le Fonds COVID-19 ;

ATTENDU qu'il est possible de modifier les salles de réunion de la MRC de Papineau en salle multimédias;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise PROSON au montant de 22 850.63 \$ excluant les taxes applicables, pour finaliser l'aménagement des salles de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entreprise PROSON est la seule firme fournissant ce service suite aux appels d'offres par invitation effectués lors de l'aménagement de la salle Norman MacMillan ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la soumission de l'entreprise PROSON de Saint-André-Avellin, au montant de 22 850.63 \$, excluant les taxes, pour finaliser l'aménagement technologique des salles de réunion de la MRC de Papineau;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Cette dépense soit et est financée à même le Fonds COVID-19 au poste budgétaire numéro 02 62009 693;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3.2 ACQUISITION D'UN ÉCRAN D'ORDINATEUR ET D'UN PORTABLE
POUR LE COMMISSAIRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE –
RATIFICATION**

CA-2021-10-305

ATTENDU que la MRC de Papineau désire équiper adéquatement l'ensemble du personnel afin de faciliter le télétravail et de bonifier leur efficacité ;

ATTENDU les propositions reçues des deux entreprises suivantes pour l'acquisition d'un ordinateur portable ainsi qu'un écran (32 pouces);

Internet Papineau	3 105.24 \$
Groupe DL solutions informatique	2 955.26 \$

ATTENDU que la Politique d'achats de la MRC de Papineau accorde une priorité à l'achat local en acceptant une différence de coût de 10% supérieur à la soumission la plus basse;

ATTENDU que le prix de l'entreprise Internet Papineau est conforme à la Politique d'achats de la MRC au montant de 3 105.24 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont admissibles au Fonds COVID-19 alloué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Internet Papineau relative à l'achat d'un ordinateur portable et d'un écran, incluant les accessoires requis, le tout représentant un montant de 3 105.24 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3.3 ACHAT DE DEUX MONITEURS D'ORDINATEUR POUR LE TECHNICIEN
EN PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION**

CA-2021-10-306

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-06-210, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 28 juin 2021, confirmant l'embauche de monsieur Sylvain Granger au poste contractuel de technicien en prévention incendie ;

ATTENDU que ledit technicien ne dispose pas de moniteurs pour effectuer son travail;

ATTENDU que l'acquisition de deux (2) moniteurs augmentera l'efficacité de l'employé dans le cadre de son travail lorsqu'il utilise les logiciels de bureau (Visio, rapport d'intervention, etc.);

ATTENDU la proposition d'Internet Papineau pour l'achat de deux écrans et un support au montant de 630.00 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense liée à l'achat de deux moniteurs ainsi qu'un support au montant de 630 \$, excluant les taxes applicables, auprès de l'entreprise Internet Papineau;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.3.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'IMMOBILISATION PRÉPARÉ PAR L'ENTREPRISE INSPECTION IMMOBILIÈRE SL

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du rapport d'immobilisation préparé par l'entreprise Inspection immobilière SL. Un suivi sera effectué sur une base trimestrielle auprès des membres du Comité administratif concernant l'avancement des travaux de l'édifice de la MRC, le tout à partir d'un plan de réalisation qui sera déposé pour considération ultérieurement.

5.3.5 LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONNEL À HAUTE PERFORMANCE – SECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – AUTORISATION

CA-2021-10-307

ATTENDU que le contrat de service du photocopieur C5030, situé dans le secteur de l'aménagement du territoire et du développement économique est terminé depuis le 8 juin 2021 et que l'Imprimerie Papineauville n'est plus en mesure d'offrir un service d'entretien et de pièces sur ce photocopieur;

ATTENDU que les employés qui désirent utiliser un photocopieur doivent se déplacer dans le secteur de l'administration pour imprimer, numériser ou copier des documents;

ATTENDU que le contrat du photocopieur C5560i, situé dans le secteur de l'administration et acquis en 2018, se termine le 30 septembre 2023 et que ce dernier ne peut suffire aux besoins de tous les employés de la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU les propositions* reçues des deux entreprises suivantes pour la location mensuelle d'un nouveau photocopieur multifonctionnel SANS l'option du fax et incluant le service d'entretien et de pièces :

Fournisseurs	Date	Coût mensuel	Coût par copie noire	Coût par copie couleur	Coût total approximatif** pour 60 mois
Imprimerie Papineauville	04-08-21	105.66\$	0.0095\$	0.075\$	15 714.08\$
XMA Solutions Technologiques Xerox	28-09-21	185.20\$	0.007\$	0.055\$	18 312.60\$

*Excluant les taxes applicables sur les coûts à la copie

**Coût basé sur une année normale (hors-covid) et d'une estimation de copie annuelle de 22 000 copies couleur et 17 000 copies noires

ATTENDU que la soumission reçue de l'entreprise Imprimerie Papineauville est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la location du photocopieur multifonctionnel DX3725i chez Imprimerie Papineauville, au montant de 105.66 \$ mensuellement plus les coûts à la copie de 0.0095\$/copie noire et 0.075\$/copie couleur, excluant les taxes applicables, et ce, pour une période de 60 mois ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-514;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, rappelle aux membres du Comité administratif le maintien des mesures sanitaires mises en place actuellement puisqu'aucune nouvelle directive n'a été émise par le gouvernement du Québec à cet égard.

6.1.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATIONS – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION

CA-2021-10-308

- ATTENDU que le Conseil des maires a manifesté le désir de bonifier ses outils de communication à maintes reprises, notamment lors de journées de réflexion stratégique tenues au cours des dernières années ;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, autorisant une somme allouée à l'élaboration d'un plan de communication, notamment ;
- ATTENDU qu'en fonction des recherches effectuées par le Service du développement du territoire, il serait opportun que la MRC de Papineau se dote d'une politique de communication, notamment pour améliorer les communications internes et externes au sein de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que cette politique facilitera le travail de tous les employés et celui des élus en matière de communication ;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2021-08-249, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 août 2021, autorisant la réalisation du processus visant l'octroi d'un contrat de services professionnels à une firme de communication dans le cadre de l'élaboration de la politique de communication de la MRC de Papineau conformément au Règlement relatif à la gestion contractuelle ;
- ATTENDU qu'à la date limite du 10 septembre 2021, la MRC de Papineau a reçu 1 soumission pour ledit appel de propositions ;
- ATTENDU que la soumission jugée conforme a été soumise par Pixel, firme de communication, laquelle représente un montant de 12 850 \$, excluant les taxes applicables;
- ATTENDU que ce prix englobe la rédaction de ladite politique et le graphisme de celle-ci;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Pixel au coût de 12 850 \$, excluant les taxes applicables, pour l'élaboration de la politique de communication de la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

QUE :

La présente résolution, l'offre de services déposée ainsi que la demande de prix constituent le contrat de services conclu entre les deux partis concernés ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.1.3 DEMANDE DE PRIX – PRÉPARATION D'OUTILS DE COMMUNICATION
DÉDIÉS AUX MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL DES MAIRES**



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 20 octobre 2021.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 ENQUÊTE SUR L'HABITATION ET LE LOGEMENT DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2021-10-309

ATTENDU que les divers intervenants socioéconomiques du territoire de la MRC de Papineau sont de plus en plus préoccupés relativement à la pénurie de logements ;

ATTENDU que cette problématique concerne, entre autres, les travailleurs qui désirent s'établir sur le territoire ;

ATTENDU que plusieurs emplois demeurent vacants, car la disponibilité de logements est inexistante et que les nouveaux arrivants optent pour une location au cours des premières années afin de connaître le milieu ;

ATTENDU qu'il y a un manque de logements abordables pour les personnes vulnérables, la pauvreté étant un enjeu bien présent sur le territoire ;

ATTENDU qu'il n'y existe aucune donnée spécifique en lien avec l'habitation et le logement sur le territoire;

ATTENDU l'offre de services soumise par monsieur Jean-François Vachon, urbaniste, en ce qui concerne l'élaboration d'une enquête sur l'habitation et le logement dans Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande l'acceptation de l'offre de services de monsieur Jean-François Vachon, urbaniste, au montant de 21 600 \$ pour l'élaboration de l'Enquête sur l'habitation et le logement dans Papineau ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 20 octobre prochain pour considération.

Adoptée.

Monsieur le Préfet quitte momentanément la séance; monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon et préfet suppléant, préside la séance en son absence.

6.2.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE – APPEL DE PROJETS DU 27 SEPTEMBRE 2021

CA-2021-10-310

ATTENDU qu'un montant de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) est disponible pour le deuxième appel de projets 2021 du Fonds de développement jeunesse de la MRC;

ATTENDU que quatre (4) projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 27 septembre 2021;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse du Fonds jeunesse lors de l'assemblée tenue le 29 septembre 2021;

ATTENDU que les organismes et les personnes admissibles au Fonds de développement jeunesse sont les organismes et les coopératives à but non-lucratif, les jeunes parrainés par un organisme, les jeunes entrepreneurs et les institutions ou écoles d'enseignement;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le financement des projets retenus à l'occasion du deuxième appel de projets de l'année 2021 associé au Fonds de développement jeunesse conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 octobre 2021 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2.3 FONDS D'URGENCE COVID-19 – ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2021-10-311

ATTENDU que l'Alliance alimentaire Papineau (AAP) offre un service de popote roulante (Frigo qui Roule) sur le territoire, dont la clientèle est principalement constituée de personnes âgées en perte d'autonomie ;

ATTENDU l'interruption du service de traiteur social de l'AAP en raison de la pandémie COVID 19, lequel génère des revenus et permet de financer une partie du service de Frigo qui Roule;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée au montant de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds d'urgence COVID 19 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 20 000 \$ à l'Alliance alimentaire Papineau afin de soutenir le service « Frigo qui roule »;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU ET OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDE SUR LES IMPACTS DE LA PANDÉMIE COVID-19

CA-2021-10-312

ATTENDU qu'il est important de dresser un portrait de la situation actuelle pour mieux comprendre les impacts de la pandémie COVID-19 sur les secteurs d'activités pour que chacune des MRC présente des pistes de relance sur leur territoire respectif;

ATTENDU que le manque de main-d'œuvre est criant à travers le Québec et que l'étude intitulée « Les impacts de la pandémie COVID-19 sur les secteurs d'activité et les pistes de relance sur tous les cinq territoires de l'Outaouais » permettra aux entreprises de mieux comprendre les enjeux auxquels ils font face;

ATTENDU que la Chambre de commerce de Gatineau agira à titre de mandataire de l'étude, laquelle a été confiée à l'Observatoire du développement de l'Outaouais;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée par la Chambre de commerce de Gatineau à cet égard, représentant une contribution de 1 000 \$ en provenance de chacune des MRC de l'Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison de la situation actuelle, une aide financière de 1 000 \$ à la Chambre de commerce de Gatineau pour comprendre la réalité des entreprises du territoire de chacune des MRC et mettre en place un plan d'intervention adapté aux besoins des entreprises;

QUE :

L'aide financière accordée soit financée à même le Fonds développement économique et communication (FRR2) au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

Monsieur le Préfet réintègre la séance.

6.3.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CALENDRIER DE MONTEBELLO – AUTORISATION

Aucun suivi n'est assuré à l'égard du sujet cité en titre.

**6.3.3 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE MAGAZINE L'ACTUALITÉ –
ENTENTE AVEC TOURISME OUTAOUAIS**

Aucun suivi n'est assuré à l'égard du sujet cité en titre puisque Tourisme Outaouais assumera la totalité des coûts associée au sujet cité en titre.

**6.3.4 PROMOTION DU SITE WEB DE LA MRC DE PAPINEAU ET DE PETITE
NATION OUTAOUAIS**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

**6.3.5 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET
ÉVÉNEMENTS 2021-2021 – FESTIVAL DE MUSIQUE
TRADITIONNELLE PAPINEAU – RATIFICATION**

CA-2021-10-313

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000\$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU qu'un Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021 a été autorisé par le Conseil des maires le 18 mars 2020, comme stipulé dans la résolution numéro 2020-03-042 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et des événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Festival de musique traditionnelle de Papineau a soumis une demande pour l'événement qui a eu lieu du 17 au 19 septembre 2021, laquelle représente un montant de 1 500 \$;

ATTENDU que le promoteur de l'événement a déposé un plan de visibilité en lien avec sa demande;

ATTENDU que la visibilité offerte et les retombées de ce festival seront bénéfiques pour le territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le versement d'un montant de 1 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021, au Festival de musique traditionnelle de Papineau en échange de la visibilité promise ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 ENTENTE PUBLICITAIRE AVEC LE CLUB QUAD PETITE-NATION – RATIFICATION

CA-2021-10-314

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation entraîne d'importantes retombées économiques sur le territoire de la MRC de Papineau de par ses activités sur le territoire ;

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation entretient 300 kilomètres de sentiers et compte mille (1 000) membres ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation offre la possibilité de signer une entente publicitaire comprenant l'ajout du logo Petite Nation sur la carte du sentier, sur leur site web, sur leur page Facebook et dans deux panneaux publicitaires ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la signature d'une entente publicitaire avec le Club Quad Petite-Nation au coût de 299 \$, excluant les taxes applicables, afin, notamment de promouvoir le territoire de la MRC auprès des utilisateurs des sentiers dudit club ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR ET L'IMPRESSION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE HIVERNALE – AUTORISATION

CA-2021-10-315

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000\$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;



- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;
- ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236 ;
- ATTENDU que deux séries d'impressions de la carte touristique en Petite Nation ont été effectuées en 2020 ;
- ATTENDU qu'une mise à jour et l'impression (10 000 copies) de la carte promotionnelle ont été accomplies au cours de l'été 2021 conformément à la résolution numéro CA-2021-03-092 ;
- ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs ;
- ATTENDU que cet outil, en version hivernale, sera utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau afin, notamment d'inciter les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau n'a plus de cartes touristiques en format papier actuellement ;
- ATTENDU qu'il serait judicieux d'effectuer une mise à jour de la carte et d'imprimer d'autres copies pour la saison hivernale 2022, laquelle figure au sein du plan d'action touristique afin de favoriser le développement du tourisme hivernal ;
- ATTENDU les soumissions déposées par les entreprises Géographix et Imprimerie de Papineauville – Hamster quant à la mise à jour et l'impression de la carte touristique;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi des contrats liés à la mise à jour et à l'impression de la carte promotionnelle touristique 2022 en Petite Nation, version hivernale, aux entreprises Géographix et Imprimerie de Papineauville- Hamster, pour un coût total de 7 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.8 AIDE FINANCIÈRE AU DÉMARRAGE DE LA PLATEFORME AGROFORESTIÈRE EN PETITE NATION (CREDETAO)

CA-2021-10-316



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la MRC par le Centre de Recherche et de Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) afin de supporter la réalisation du projet de la PlateForme Agroforestière en Petite Nation;
- ATTENDU que l'objectif de cette plateforme est de permettre le démarrage d'entreprises innovantes dans le domaine agricole et agroforestier ainsi que la diversification des activités d'entreprises existantes par la formation et la recherche;
- ATTENDU que la Plateforme Agroforestière en Petite Nation comportera trois volets, soit la myciculture, l'acériculture ainsi que la forêt-jardin et qu'un volet agrotouristique viendra également se greffer au projet;
- ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- ATTENDU que le plan d'action du PDZA a comme objectifs aux points 2.2.1, 2.2.2, 3.2, 3.3 et 3.5 : « Promouvoir la production acéricole en terres publiques et en zone agricole », « Valoriser les terres en friche [...] développer le potentiel agronomique ou sylvicole », « Améliorer l'offre agrotouristique », « Développer la transformation agroalimentaire et la commercialisation de produits régionaux » et « Mettre en valeur les productions de niche et la diversité des productions »;
- ATTENDU qu'un bail de location a déjà été signé avec la Municipalité de Ripon pour établir la plateforme sur le site des Montagnes Noires, bonifiant ainsi une infrastructure touristique dont la renommée est régionale;
- ATTENDU que la Plateforme Agroforestière en Petite Nation compte démarrer son aménagement dès l'automne 2021 et ses activités dès l'an 2022;
- ATTENDU que la demande financière du CREDETAO soumise à la MRC est de 40 000\$ sur deux ans, soit 20 000\$ par année, représentant 9% d'un budget total de 446 402\$ pour compléter l'implantation et le démarrage de la plateforme;
- ATTENDU que les sommes nécessaires pourront être prélevés à même le Fonds Agro de la MRC, lequel est prélevé à même le Fonds Région et Ruralité volet 2;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le versement d'une aide financière pour les années 2021 et 2022 au montant total de 40 000 \$ au Centre de Recherche en Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) dans le cadre de la réalisation du projet de la Plateforme Agroforestière en Petite Nation, payable en deux versements de 20 000\$ et ce, conditionnellement à l'implication des partenaires concernés;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 octobre prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.9 AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ALUS-OUTAOUAIS – DEMANDE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) OUTAOUAIS-LAURENTIDES

Ce sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévu le 20 octobre 2021.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE – PLAN DE TRAVAIL

Suite à un échange entre les membres du Comité administratif concernant la réalisation d'actions liées au développement durable, les membres du Comité administratif conviennent de maintenir la démarche prévue soit l'élaboration d'une stratégie en développement durable ainsi qu'un plan d'action qui en découlera avant d'accomplir des actions spécifiques (application des principes de développement durable dans les décisions, adaptation de la politique d'achats, etc.). Les membres du Comité administratif jugent opportun que les membres du Conseil déterminent leur vision et leurs orientations stratégiques en premier lieu, lesquelles guideront l'application de mesures en cette matière par la suite.

6.4.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) POUR LA PÉRIODE DE 2021 À 2024

CA-2021-10-317

ATTENDU que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), a été annoncé;

ATTENDU que ce programme vise à :

- soutenir financièrement la consultation de la planification forestière sur les terres publiques par la Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (TRGIRT-O);
- maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages;
- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur terres publiques intramunicipales;

ATTENDU que selon les informations disponibles à ce jour, la MRC de Papineau devrait recevoir annuellement la même somme que celle prévue à l'entente 2018-2021 en relation avec le PADF, à savoir 69 547,60 \$;

ATTENDU que les MRC de l'Outaouais signataires doivent désigner l'une d'entre elles afin que cette dernière assure l'administration du programme et la gestion de l'entente avec le MFFP,

ATTENDU que la MRC de Pontiac assume cette responsabilité depuis plusieurs années et répond aux exigences du MFFP;

ATTENDU l'entente de délégation concernant la gestion du programme PADF, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, jointe à la présente résolution à titre d'annexe;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le renouvellement de l'entente de gestion du Programme PADF, pour l'horizon de 2021 à 2024, aux termes et aux conditions qui y sont énoncés ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de nommer à nouveau la MRC de Pontiac à titre de déléguataire désignée du PADF en Outaouais et interlocutrice unique auprès du MFFP ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser le Préfet ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer l'entente de délégation du PADF 2018-2021 ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 20 octobre prochain pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 PROJET « GUIDE DU CITOYEN » - INITIATIVE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CA-2021-10-318

ATTENDU le projet de « Guide du citoyen », publication réalisée avec la participation rédactionnelle de la Sûreté-Du-Québec, permet de présenter des informations sur la vie, le rôle et le fonctionnement de la MRC ainsi que des renseignements utiles à tous les citoyens et citoyennes;

ATTENDU que la publication dudit guide est réalisée et diffusée gratuitement par les Éditions Média Plus Communication (EMPC);

ATTENDU que la MRC fournira le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à l'entreprise EMPC la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition ;

ATTENDU que lors de sa rencontre tenue le 29 juin 2021, la Commission de sécurité publique a recommandé la préparation du guide du citoyen de la MRC de Papineau, et par le fait même, la conclusion d'une entente avec l'entreprise EMPC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la signature d'une entente de services avec les Éditions Média Plus Communication pour la publication du « Guide du citoyen » de la MRC de Papineau conformément à la documentation fournie par le promoteur;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente et mandatée pour en assurer les suivis, notamment en mobilisant les ressources requises pour respecter les engagements de la MRC.

Adoptée.



6.5.2 SERVICE DE FORMATION DES POMPIERS – FORMATION « OFFICIER NON URBAIN » - ENTENTE PROPOSÉE PAR LA MRC DES LAURENTIDES

CA-2021-10-319

ATTENDU l'entente intermunicipale conclue entre la MRC et les vingt-quatre (24) municipalités locales du territoire concernant l'offre exclusive de services de formation des pompiers (résolution numéro 2019-06-133)

ATTENDU que la MRC a conclu un contrat avec l'entreprise PSM Gestion de risques s.e.n.c. pour l'offre de services de formation des pompiers, conformément à la résolution numéro 2019-10-187;

ATTENDU que l'entreprise PSM Gestion de risques s.e.n.c. n'offre pas la formation *Officier non urbain* actuellement et qu'un besoin a été manifesté à cet égard sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que conformément à l'article 56 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-2.3), une entente est intervenue entre l'*École nationale de pompiers du Québec* (ENPQ) et la MRC des Laurentides où celle-ci s'est vu confier le mandat de donner les cours de formation et les programmes d'étude de l'ENPQ;

ATTENDU que la MRC des Laurentides dispense le programme de formation *Officier non urbain* et que la MRC de Papineau souhaite en bénéficier;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner par écrit les termes, les modalités et les conditions devant régir l'entente de services;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la conclusion d'une entente avec la MRC des Laurentides concernant la prestation de services professionnels liés à la formation des pompiers sur son territoire, dont le programme de formation *Officier non urbain*, tels que décrits à l'article 3 de ladite entente;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

7.1 SUIVI DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMH) – NON-CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2021 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT OMNIBUS)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant la non-conformité du règlement numéro 179-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement omnibus). Le Service de l'aménagement du territoire assurera un suivi à cet égard.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'octobre à décembre 2021.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 20 OCTOBRE 2021

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 20 octobre 2021 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h à 17h Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2021-10-320

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 20 octobre à 15h00.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet